



SERVICE DE MÉDIATION EN MATIÈRE D'ENDETTEMENT AGRICOLE

Le **Service de médiation en matière d'endettement agricole (SMMEA)** offre des conseils financiers et des services de médiation aux **agriculteurs qui ont des difficultés financières**.

Quels sont les avantages?

- Les services sont **gratuits, optionnels, privés et confidentiels**.
- On vous aidera à préparer un **plan de redressement**.
- Vous rencontrerez votre **créancier** dans un **forum neutre**.
- On vous aidera à reprendre en main le **remboursement de votre dette**.
- Il y aura une possibilité de **suspendre temporairement** les mesures de **recouvrement du créancier**.

Environ

65%

des **agriculteurs** qui communiquent avec le **SMMEA** réussissent à **négoier une entente** avec leurs créanciers.

Vous avez le droit de demander de l'aide.

Une intervention rapide donne de meilleurs résultats.

Qui est admissible?

Pour être admissible au **SMMEA**, vous devez **pratiquer l'agriculture commerciale** et répondre à l'un des deux critères suivants :

- Avoir **cessé d'effectuer ou ne plus être en mesure d'effectuer** les paiements à temps;
- Posséder une **exploitation agricole dont la valeur, si vous la vendiez**, ne suffirait pas à acquitter toutes vos dettes.

Comment ça fonctionne?

Le **SMMEA** offre **deux processus de demande** :

- L'évaluation et la médiation financières avec un sursis temporaire des **mesures de recouvrement des créanciers**;
- L'évaluation et la médiation financières **sans sursis des mesures**.

Lorsque vous aurez décidé du **processus de demande** qui répond à vos besoins, vous devrez remplir un **formulaire de demande**.

- Si votre demande est **acceptée**, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) **organisera une rencontre entre vous** et un **conseiller financier indépendant et qualifié** dans le but de **passer en revue vos renseignements financiers**.
- Le conseiller financier se fera une bonne idée de **votre situation financière**, puis vous aidera à **examiner les choix qui s'offrent à vous** et à **élaborer un plan de redressement**.
- AAC désignera aussi un médiateur qui travaillera avec vous et vos créanciers pour **trouver une solution acceptable pour tous**.

Pour en savoir plus :

 agriculture.canada.ca/SMMEA
 1.866.452.5556



Balayez le **code QR** avec la caméra de votre **appareil mobile**.



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada